

L'Auditorat de l'ABC approuve l'acquisition du groupe Vanden Bergh par le groupe STAPAL

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 29 janvier 2019 l'acquisition du groupe Vanden Bergh (les sociétés NV MV Management, NV Ets. Vanden Bergh & Fils et BVBA MV Investments) par le groupe STAPAL (avec e.a. la NV Desco).

L'opération de concentration a été notifiée le 15 janvier 2019 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

La concentration concerne le secteur sanitaire et CVC (chauffage, ventilation, climatisation ou refroidissement), en particulier le commerce de gros et, dans une mesure limitée, le commerce de détail.

Dans sa décision du 29 janvier 2019, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne suscite pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Antoon Kyndt

Auditeur

Tel: +32 (2) 277 84 27

Courriel: Antoon.Kyndt@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).